

RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033
Numéro SIREN : 475 750 337
Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2020 sous le numéro de dépôt 1112

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social à 2 Rue Edmond Blanc - 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le dix huit mars, à 15 heure les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de Groupe Lucien Barrière, 35 boulevard des Capucines – 75002 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettres adressées à chaque actionnaire et aux représentants du Comité d'Entreprise, et lettre recommandée avec accusé de réception aux Commissaires aux comptes.

Du fait de la situation inédite de confinement total en France, la réunion se déroule exceptionnellement par visioconférence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Dominique DESSEIGNE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Bruno CHAUVIN et Monsieur Emmanuel BOCHATAY, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Anne DAMINET est choisie comme secrétaire.

La société PriceWaterHouseCoopers Audit, représentée par Madame Anne-Claire FERRIE Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
 - la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
 - les statuts de la société ;
 - la feuille de présence à l'assemblée ;
 - l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ;
 - le rapport de gestion du conseil d'administration ;
 - le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ;
- 9

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société, et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice 2019.
- Lecture et approbation du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.
- Affectation des résultats de l'exercice 2019.
- Ratification de la nomination d'administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

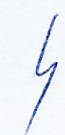
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

[...]

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 346,72 Euros, de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE	11 346,72 Euros
REPORT A NOUVEAU	143 886 970,11 Euros
MONTANT DISTRIBUTUABLE	143 898 316,83 Euros
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	603 773,50 Euros



REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	143 294 543,33 Euros
MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	0,50 Euros

L'Assemblée Générale précise que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 est non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des impôts.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 avril 2020.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes.

Exercice	Dividende distribué	Montant par action
2017/2018	31 396 222 €	26 €
2016/2017	24 150 940 €	20 €
2015/2016	12 075 470 €	10 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme LIMOGES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme

Fait à Paris le 30 Mars 2020

Dominique Desseigne

Président Directeur Général

